



Locataire placé sous curatelle renforcée.

Par sab

Bonjour,

Suite à des troubles psychiatrique, ma s?ur a été placée sous curatelle renforcée et je suis sa curatrice.

Le 27/05/2011 le juge des tutelles nous a convoqué pour signé le contrat de protection mais à ce jour je n'ai aucun document qui le stipule.

le 30/05/2011 ma soeur a signé, seule, un contrat de location et s'est finalement désistée, elle refuse définitivement d'habiter ce nouveau studio.

Aujourd'hui le propriétaire lui réclame donc un mois de loyer soit 430e à sa charge complète (elle ne bénéficie que de l'AAH comme seule ressources).

Je suis en attente de conseils avant de mettre un terme par courrier au bail, à savoir si le contrat peut être annulé dans la mesure où ma signature ne figure pas sur ce dernier.

Merci de vos précieux conseils.

Cordialement

Par alterego

Bonjour,

Un peu tôt quand même pour avoir le décision attendue, vous ne pensez pas ?

Par ailleurs, mettez-vous aussi à la place du propriétaire.

En conséquence, rapprochez-vous du juge au plus vite et faites lui part de la situation.

Cordialement